

Guide d'introduction à la procédure parlementaire pour assurer la tenue d'assemblées démocratiques et efficaces

Objet de la procédure parlementaire

La procédure parlementaire a pour objet d'assurer le bon déroulement d'une assemblée et de permettre à tous les interlocuteurs, quelles que soient leurs vues, de se faire entendre en toute équité et de faire en sorte que les participants gardent la maîtrise de leur réunion.

Règles de base

Nous connaissons tous les règles de base :

- Les participants (par un vote majoritaire) établissent l'ordre du jour.
- Les participants peuvent s'assurer qu'une question sera bel et bien abordée en l'inscrivant comme un « point à heure fixe », qui devra être traitée à l'heure dite du jour désigné.
- Les points nécessitant l'approbation de l'assemblée doivent être présentés sous la forme d'une proposition appuyée par un autre délégué afin de s'assurer que la mesure proposée ne repose pas sur le point de vue idiosyncrasique d'une seule personne.
- Les propositions présentées doivent obtenir la majorité des voix des votants (l'égalité des voix entraîne le rejet de la motion), sauf s'il s'agit d'une modification aux statuts ou d'une autre mesure spéciale dont l'adoption exige l'accord des deux tiers des votants.
- Une proposition peut être amendée (sous réserve toutefois que son intention originale soit préservée) lorsqu'un délégué présente une proposition d'amendement (appuyée par un autre délégué) qui recueille la majorité des voix.

Au-delà de ces notions élémentaires de la procédure parlementaire, il se révélera pratique de connaître quelques autres règles pour tenir des assemblées enrichissantes, productives, démocratiques et efficaces.

Un outil d'information précieux

Le **Tableau 1** (à la page 4)¹ vous sera grandement utile pour vous familiariser avec les principaux types de propositions. Il indique successivement, d'une colonne à l'autre, l'action que vous souhaitez voir accomplir, la formule à utiliser pour parvenir à cette fin, si vous avez le droit d'interrompre les délibérations pour réaliser l'action souhaitée ou si vous devez au préalable vous inscrire sur la liste des intervenants, si votre proposition doit être appuyée, si la question peut faire l'objet d'un débat ou si elle doit être immédiatement mise aux voix, si votre proposition peut être amendée, et quelle est la majorité requise pour atteindre votre objectif.

Alors, si vous estimez que le débat sur une question dure beaucoup trop longtemps, vous pouvez vous inscrire sur la liste des intervenants et, lorsqu'arrive votre tour de parler, dites : « Je demande que soit posée la question préalable » (proposition dite également de « clôture ». Une fois appuyée par un second, votre proposition est immédiatement mise aux voix et, si les deux tiers de l'assemblée sont d'accord avec vous, le débat prend fin et la question dont l'assemblée est saisie est mise aux voix sans autre forme de débat. La proposition de « clôture » en soi n'est pas sujette à débat. Le code de *Robert's* prévoit une solution simple dans le cas où les deux tiers de l'assemblée souhaitent passer à la suite.

1. Les tableaux proviennent du site web de Jim Slaughter – <http://www.jimslaughter.com>

De même, si vous trouvez que la question nécessite une étude approfondie par une tribune plus restreinte que l'assemblée du Conseil, vous vous inscrivez sur la liste des intervenants et, lorsqu'arrive votre tour de parler, vous demandez que la proposition soit renvoyée au comité ou sous-groupe que vous jugez approprié. Si vous estimez que la question dont est saisie l'assemblée ne mérite aucunement d'être débattue, vous pouvez demander que l'examen de cette question soit reporté indéfiniment. Par contre, si vous jugez qu'elle doit être débattue à un autre moment, vous pouvez « proposer qu'elle soit déposée sur le bureau » ou qu'elle soit reconsidérée à la prochaine assemblée ou à un moment déterminé de l'assemblée en cours.

L'idée c'est que les délégués du Conseil ont la possibilité de garder la maîtrise de leur assemblée et d'en assurer le déroulement ordonné, efficace et démocratique. Si vous jugez que l'examen d'un point à l'ordre du jour prend beaucoup trop de temps, que le débat devient trop répétitif ou que la question à l'étude est trop insignifiante pour mériter l'attention des délégués, il est probable que d'autres membres présents pensent comme vous. Par la présentation de la proposition appropriée, vous demandez au groupe de trancher sur la question.

Autres mesures à votre portée – Propositions incidentes

Si un point quelconque vous préoccupe au cours de l'assemblée ou bien si vous souhaitez soulever une question ou demander des informations pertinentes, vous avez la possibilité d'invoquer à cet effet des règles de procédure simples sans devoir pour autant interrompre indûment le cours de l'assemblée. Le **Tableau 2** énumère les mesures que vous pouvez prendre, les propositions à présenter et les actions requises des autres participants.

Remise en délibération

Le **Tableau 3** décrit les propositions simples que vous pouvez présenter dans la plupart des situations où vous souhaitez qu'une question traitée précédemment soit reportée devant l'assemblée.

Tableau 1 : Suivre les règles de la procédure parlementaire pour assurer le bon déroulement d'une assemblée

Les propositions ci-après sont classées par ordre de préséance. Une proposition peut être présentée si elle a un degré de préséance supérieur à celle dont l'assemblée est saisie.

§ ²	ACTION SOUHAITÉE	VOUS DITES :	INTERRUPTION PERMISE?	SECONDEUR?	ADMET LE DÉBAT?	PEUT ÊTRE AMENDÉE?	MAJORITÉ REQUISE?
§21	Levée de la séance	Je propose que la séance soit levée.	Non	Oui	Non	Non	Majorité
§20	Suspension de la séance	Je propose que la séance soit suspendue pendant/jusqu'à ...	Non	Oui	Non	Oui	Majorité
§19	Déposer une plainte (non pas un désaccord avec la question débattue)	Je soulève une question de privilège .	Oui	Non	Non	Non	Non
§18	Demander de s'en tenir à l'ordre du jour	Je demande un rappel à l'ordre du jour .	Oui	Non	Non	Non	Non
§17	Remettre l'examen d'une question à plus tard	Je propose que la question soit déposée sur le bureau .	Non	Oui	Non	Non	Majorité
§16	Mettre fin aux délibérations	Je demande que soit posée la question préalable .	Non	Oui	Non	Non	2/3
§15	Limiter ou prolonger les délibérations	Je propose que le débat soit limité à...	Non	Oui	Non	Oui	2/3
§14	Renvoyer à un moment déterminé	Je propose que l'étude de la proposition soit renvoyée à...	Non	Oui	Oui	Oui	Majorité
§13	Renvoyer à un comité	Je propose que la proposition soit renvoyée à...	Non	Oui	Oui	Oui	Majorité
§12	Modifier le libellé d'une proposition	Je propose que la proposition soit modifiée ainsi...	Non	Oui	Oui	Oui	Majorité
§11	Couler la proposition principale	Je demande que la proposition soit renvoyée sine die .	Non	Oui	Oui	Non	Majorité
§10	Porter une question devant l'assemblée (une proposition principale)	Je propose que [ou « à »]...	Non	Oui	Oui	Oui	Majorité

2. Renvoie à la section correspondante des règles *Robert's Rules of Order* pour plus de détails.

Tableau 2 : Propositions incidentes

Aucun ordre de préséance. Ces propositions accessoires appellent une décision immédiate.

§	ACTION SOUHAITÉE	VOUS DITES :	INTERRUPTION PERMISE?	SECONDEUR?	ADMET LE DÉBAT?	PEUT ÊTRE AMENDÉE?	MAJORITÉ REQUISE?
§23	Invoquer les règles	Appel au règlement	Oui	Non	Non	Non	Non
§24	Soumettre une question à l'assemblée	J'en appelle de la décision de la présidence.	Oui	Oui	Varie	Non	Majorité
§25	Suspendre les règles	Je propose que les règles soient suspendues .	Non	Oui	Non	Non	2/3
§26	Esquisser complètement la proposition principale	Je m' oppose à l'examen de la question.	Oui	Non	Non	Non	2/3
§27	Scinder une proposition en propositions distinctes	Je propose la division de la question .	Non	Oui	Non	Oui	Majorité
§33	Demande d'information	Question d'information	Oui	Non	Non	Non	Non

Tableau 3 : Propositions demandant la reconsidération d'une question

Aucun ordre de préséance. Elles sont recevables uniquement lorsqu'aucune autre affaire n'est pendante.

§	ACTION SOUHAITÉE	VOUS DITES :	INTERRUPTION PERMISE?	SECONDEUR?	ADMET LE DÉBAT?	PEUT ÊTRE AMENDÉE?	MAJORITÉ REQUISE?
§34	Remettre une question en délibération	Je propose que [question] soit remise en délibération .	Non	Oui	Non	Non	Majorité
§35	Annuler une action précédente	Je propose que [question] soit rescindée (abrogée) .	Non	Oui	Oui	Oui	2/3 ou majorité avec avis
§37	Proposition de reconsidération	Je propose que [question] soit reconsidérée .	Non	Oui	Varie	Non	Majorité